CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM757 **Valable du 09/05/2022 au 08/05/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/01/2013
Forme juridique : SASU

Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC FREJUS 2013B00684

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 523 006 583 00026
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 9037744 29

Assurance Responsabilité travaux :
MMA IARD 127104968

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMA BTP 1254000/002 217519

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Dénomination sociale : JD CHARPENTE COUVERTURE
Sigle : JD CHARPENTE COUVERTURE

ZA CAMP FERRAT
30 AVENUE DE LA LIBERTE
83120 SAINTE MAXIME

Téléphone : 04 94 95 71 36 **Fax :** 04 94 40 60 95
Portable :
Responsabilité légale : GROUPE SATNAD (802 580 787)
LEPLANT NATHALIE PRÉSIDENT

Responsable Technique : SAADA MOHAMED ALI

Site internet : http://www.jdcharpente.fr
E-mail : bet3@jdcharpente.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	10	EFF2A	2 104 609	CA5
Dans l'activité	6	EFF2	986 830	CA4

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 24/03/2026	09/05/2022	08/05/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 10/04/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025